

Chomdu 20

(suite...)

Mon conseiller Anpe d'insertion d'intégration y m'a dit que j'étais pas assez impliqué dans ma recherche d'emploi, qu'c'est pour ça qu'j'arrivais pas à m'vendre. P'têt' qu'chuis pas assez résilient.

En fait, comm' lui y l'est vachement impliqué pour sauver l'pauvre d'la misère, j'crois qu'y veut surtout m'faire radier pour « insuffisance de recherche d'emploi » pour qu'not' président y fasse baisser l'chômage et gagner les élections. C'est qu'y doit croire qu'les électeurs c'est qu'des pôv' cons qui comprennent rien à rien, les cons. C'est qu'y les connaît bien les électeurs, not' président qui nous aime tant, vu qu'y l'est élu.

En tout cas, avant y disaient « Engagez-vous, rengagez-vous, on fera d'vous un homme ». Maintenant, c'est « impliquez-vous, bougez-vous l'cul, c'est d'vot' faute si vous êtes pas un homme ».

Mon ancien délégué syndical CGT y dit qu'l'implication ça fait partie des nouvelles formes d'encadrement d'l'ouvrier moderne évolué, pas comm' c'lui des pays émergents qu'en sont encore au fordisme tayloriste, les nuls.

« La surimplication, y l'explique m'sieur Nicolas-Le Strat, n'est rien d'autre que la transposition et la généralisation à l'univers de la socialité, donc à ce que la vie possède de plus intime, de la constante prédation du sens et du vécu que le capitalisme a déjà expérimentée dans la consommation de masse.

L'usage de soi - ou si l'on veut l'entendre dans le jargon des spécialistes de l'insertion et des conseillers en orientation professionnelle : l'activation de ses capacités et la valorisation de son expérience, représente l'ultime recours pour ceux qui ont déjà beaucoup perdu. Lorsque la protection d'un statut salarial se fait aléatoire, lorsque l'avenir ne se laisse plus saisir, l'individu est abandonné à lui-même. A lui d'éprouver la force de ses motivations et la valeur de ses actes, à lui de faire montre d'initiatives dans une stratégie longuement raisonnée d'insertion sociale et professionnelle. A lui de faire bon usage de lui même, de ses expériences de vie et de travail, tant il est vrai que, dans la concurrence à l'intégration qui se fait jour depuis l'entrée en crise du salariat, tout ce qui fût vécu et tout ce qui pourra l'être devient un atout pour soi, ... à condition d'en faire le meilleur usage et de savoir valoriser ce qui mérite de l'être.

S'il y a surimplication, c'est bien au titre de cette puissante et impérieuse instrumentalisation de soi que réclament les nouvelles normes de l'excellence en matière d'implication. Au moment où la société salariale peine à maintenir le bel ordonnancement des choses et des hommes qu'elle avait su instituer à travers l'accès généralisé au progrès social et au bénéfice d'une protection sociale, les individus en souffrance - en souffrance, comme on le dit d'un paquet postal oublié de son destinataire - découvrent l'immense mérite de ces nouvelles technologies de l'existence qui emploient à faire advenir de soi et en soi tout ce que la société se montre désormais incapable d'accomplir pour tous. (...) Elles concernent directement ce que l'on pourrait appeler le contenu éthique de la vie, c'est-à-dire la manière dont l'individu procède pour constituer telle ou telle réalité de lui-même (une expérience vécue, un savoir-faire exercé, une motivation énoncée...) en objet d'investissement privilégié qui devient alors référence obligée et mesure de ses conduites de vie. Elles sont au coeur de ce travail sur soi-même que la société d'aujourd'hui impose à ses membres, faute de leur ouvrir un accès immédiat à des lieux de socialisation effectifs. Dès lors, aucun engagement ne vaut, aucun investissement de vie ne saurait réussir, s'ils ne s'inscrivent pas dans une stratégie mûrement réfléchie et directement motivée par une analyse de soi. Et l'on voit ainsi se multiplier les conseils à l'orientation, les bilans socio-professionnels, les évaluations des situations de vie; le rapport que l'individu entretient avec son environnement de vie est de plus en plus médiatisé par toutes ces techniques d'évaluation/problématisation de soi.

L'enjeu de l'intégration n'est plus tant que l'individu s'abstienne d'actes illicites, ou qu'il se conforme aux normes et aux contenus axiologique normalisés, même si ces exigences restent toujours actives, mais qu'il investisse le meilleur de lui même dans son effort d'intégration, qu'il instrumentalise ce qu'il possède de plus intime pour maximiser la performance de sa socialisation. Un autre mode d'intellection des processus d'implication s'impose donc: définir une forme et un mode de rapport à soi par lequel l'individu devient acteur performant de son implication et se reconnaît comme tel, c'est-à-dire accepte l'idée que le meilleur de lui-même puisse devenir objet de valorisation.(...)

Que recouvre cette volonté de faire participer (l'injonction qui est faite à chacun de s'impliquer) que partagent organisation productive et administration politique ? Ce sont en fait de nouvelles conceptions organisationnelles qui intègrent et mobilisent l'engagement subjectif de l'homme au travail et les formes de coopération qu'il peut construire en situation de travail. L'idéologie de la participation traduit en fait une véritable conversion de point de vue : on a longtemps pensé que les gains de productivité dépendaient d'une objectivation maximale du procès de travail et qu'il fallait donc réduire le plus possible l'initiative de l'ouvrier par des procédures systématiques de rationalisation de ses tâches. Les technologies productives actuelles laissent entendre un discours un peu différent : les gains de productivité

dépendraient aussi de l'implication bien comprise de l'ouvrier par rapport aux objectifs de la production et d'une bonne gestion de l'initiative individuelle et collective. (...) (La transition postfordiste) érige des aspirations de nature extra économique (non quantifiables) en facteurs déterminants de sa compétitivité, il fait dépendre la productivité du travail du fait que ce travail soit vécu comme activité – c'est-à-dire que l'individu s'y engage en tant que subjectivité active. (...)



Cette mise sous tension de la vie au travail doit être considérée comme un système original et sophistiqué d'ingénierie industrielle, un système qui s'emploie à stimuler la capacité de réponse des individus et à les responsabiliser vis-à-vis de la performance globale du processus productif. Qu'elles se réfèrent au principe du "juste à temps" ou de la "qualité totale", ces démarches productives s'appuient sur des formes de responsabilisation collective au sein des ateliers et sur la recherche d'une certaine coopération entre les ouvriers sur le lieu de travail, seuls moyens d'obtenir une véritable fiabilisation en continu du processus productif. Elles présupposent donc qu'il existe dans les collectifs ouvriers une propension, d'origine normative ou culturelle, à optimiser les formes d'implication au travail : elle s'emploiera alors à les valoriser. (...) L'ouvrier post-fordiste s'implique, certes, mais il n'y a là rien qui justifierait notre attention si nous ne rajoutions aussitôt qu'il s'implique au titre de la nouvelle configuration productive du "juste-à-temps" et de la "qualité totale", et qu'il le fait donc sur le mode de la surimplication, car l'organisation postfordiste le convoque en tant que subjectivité et non plus comme simple gestuelle, parcellaire et prescrite.

Pourquoi qualifier de "surimplication" ce qui n'est somme toute que la reconnaissance, de bon sens, que dans toute situation de travail, un individu s'implique, une subjectivité s'engage ? Parce que, si pour le capitalisme classique, le principe fondateur, la condition de la richesse, c'est le surtravail à dégager - à extorquer, si l'on veut le nommer sur un mode moins euphémisé -, pour le capitalisme de l'ère post-fordiste, la principale source de la richesse est autre, elle est à rechercher du côté de la mobilisation de la subjectivité et de l'intelligence collective ouvrières, du côté de la surimplication des collectifs de travail. Ce qui devient central, ce sont désormais les modes-d'être-au-travail, c'est leur qualité qui va conditionner les gains de productivité, leur auto-activation et leur responsabilisation. Le surtravail est la forme qu'a prise historiquement l'exploitation du travail et qui a connu ses sommets dans l'organisation taylorienne de la production. La surimplication en serait-elle la forme contemporaine ? Si, aujourd'hui, les gains en surtravail n'apparaissent plus aussi déterminants c'est que la nature du travail a changé. Comme Marx l'avait pressenti, le travail individuel, matériel et immédiat - l'activité directe du producteur - perd progressivement son caractère stratégique; il cesse d'être la base et la raison de la production au profit d'une réalité de travail plus complexe et plus collective, mais aussi plus difficile à appréhender, ce qu'il a qualifié dans certains passages des Grundrisse de "combinaison de l'activité sociale" des producteurs. C'est cette combinaison productive qui apparaît désormais comme le véritable producteur, au détriment de l'idée plus classique du travail, celle fortement individualisée et d'une effectivité plus immédiate, qui a marqué l'époque du capitalisme industriel.»

Et pour gérer « l'armée d'réserve du capital », y dit Polo, y mettent d'insertion d'intégration partout, comm' y dit m'sieur Mauger: « D'où l'insistance sur le caractère multidimensionnel de l'insertion. Du point de vue des inséreurs, l'insertion n'est pas seulement professionnelle, mais aussi sociale et s'évalue en termes de logement, de santé, de revenus, etc. Dans cette perspective, l'insertion sociale apparaît, non comme une conséquence, mais comme une condition de possibilité de l'insertion professionnelle. Dans le prolongement de cette conception, l'insertion sociale (avec le RMI), insérée dans une problématique du "lien social", pourra être érigée en "droit", en "condition de la citoyenneté" (et donner lieu à des discours nobles et vagues). On comprend alors pourquoi les inséreurs sont solidaires de la vision tourainienne du monde social (in/out) et de la problématique du "lien social" et d'une représentation essentialiste de "l'inemployabilité" liée à des "problèmes individuels", "psychosociaux". Ainsi redéfinie, elle autorise une extension indéfinie du domaine de compétences des inséreurs : "insertion par le sport", "les loisirs", "le théâtre", "l'économique", "le travail", etc. "Fait social total", l'insertion fait appel à "la totalité des besoins" et en particulier à ceux que les inséreurs proposent de combler (des ateliers d'écriture aux ateliers d'expression corporelle, etc.). Ainsi la loi du 29 juillet 1992 portant adaptation du RMI érige-t-elle au rang d'actions d'insertion "toutes les activités à même de mobiliser l'individu et de contribuer à sa resocialisation, qu'elles soient de loisirs, culturelles ou sportives, qu'elles favorisent l'accès au logement ou l'amélioration de l'habitat ou qu'elles contribuent à la sauvegarde et à l'amélioration de l'état de santé".

Ces dispositifs d'insertion contribuent à la redéfinition de la vision légitime du chômeur et du chômage, en substituant à

la figure du chômeur celle de "l'inemployable", en créant une nouvelle forme d'anormalité: "l'anormal d'entreprise". Détournant l'attention des stratégies de management néo-libérales, de la massification scolaire (80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat) et des effets sur l'emploi qu'elles engendrent, elle la focalise sur les victimes et leurs "déficits". La réorganisation du traitement social du non-emploi autour d'une perspective de réadaptation bouleverse la figure du sans-emploi: il n'est plus un inactif, situé aux marges de l'emploi, mais un inadapté, voire un handicapé social. () Les sans-emploi sont alors perçus comme la cause de leur chômage, leur "inemployabilité" comme la cause de leur non-emploi.

Si les représentations successives des populations à insérer fondent les formes successives de traitement social du non-emploi, on pourrait aussi montrer comment ces dispositifs d'insertion contribuent, par les classements qu'ils produisent, à la construction et à la stigmatisation de "populations.à problème".

Ces dispositifs d'insertion apparaissent aussi comme un instrument de division et de démoralisation du monde ouvrier (l'emploi salarié est érigé au rang de privilège et le chômage comme la précarité apparaissent de plus en plus comme l'irréversible conséquence d'une "société en pleine mutation") : à la fois en expérimentant et en légitimant (via l'alternance, les TUC, les SIVP, les CES, etc.) la précarisation et la flexibilisation de la main-d'oeuvre et l'externalisation des coûts et en intensifiant les luttes de classement au sein des "inclus" (entre jeunes et vieux, hommes et femmes, français et immigrés, l'accès à un emploi apparaissant comme un privilège) et au sein même de "l'armée industrielle de réserve".

... en faisant de l'esprit d'entreprise le pôle modernisateur de la société, les politiques de gestion du non-emploi ont accru le poids normatif de l'entreprise. Elles propagent les principes entrepreneuriaux et invitent la population active à se définir comme des acteurs économiques contribuant au développement économique d'une société se voulant "d'entreprise", et font de l'esprit d'entreprise le paradigme structurant du processus de modernisation de la société. »

C'est pour ça qu'on me conseille Anpe d'insertion d'intégration y voudrait m'envoyer voir un "coach" pour m'aider à m'impliquer en choisissant ma cravatte.

« En lui dispensant gratifications et vécus narcissiques, y disent m'sieur Gori et m'sieur Le Coz, en convertissant en "biens" des expériences de vie qui, jusqu'alors, n'avaient qu'une valeur négative, le coach aide son protégé à devenir le consommateur de ses propres expériences de vie. Le coaché est bien à l'image de ce que Foucault appelait cet "homme de la consommation" qui est toujours en même temps un producteur, en ce sens qu'"il produit sa propre satisfaction". Le coaching étend l'empire de la consommation en tant qu'"activité d'entreprise par laquelle l'individu, à partir précisément d'un certain capital dont il dispose, va produire quelque chose qui va être sa propre satisfaction". C'est le néolibéralisme américain qui a poussé le plus loin cette idéologie d'un individu comportemental conçu comme une entreprise économique, auquel on peut appliquer les modèles, les stratégies et les lois du marché. (...) ... les coachs s'inscrivent bien ici dans cette logique des économistes qui font de l'homme un "capital humain" que chacun a le devoir de faire fructifier. À partir de là, chaque acte individuel de l'existence peut être considéré comme un acte économique visant à rentabiliser un capital bio-psycho-social en essayant d'en tirer le meilleur profit. Chaque individu est une micro entreprise, un "entrepreneur de lui-même", une "institution économique" dont le fonctionnement se trouve déterminé par une logique d'intérêts et de calculs de profits. Le coaching est la nouvelle variante de cette idéologie qui voit dans l'Homo œconomicus la forme achevée de l'humanité: "Chacun dispose de ressources qui attendent d'être exploitées." Tout homme est par essence un stratège rationnel et calculateur et il n'a pas d'autre monde à habiter que le monde quotidiennement mondialisé par l'économie. (...) Une formule de Marx a bien prophétisé la situation: "Tout ce qui était solide, bien établi, se volatilise." Dans cet ordre d'idées, des philosophes contemporains comme Slavoj Žižek et Jeremy Rifkin montrent que nous achetons de moins en moins de produits, de moins en moins d'objets matériels, mais que nous devenons de plus en plus des consommateurs d'états de conscience et d'expériences vécues, tant culturels que corporels ou relationnels. C'est la vie elle-même qui devient une marchandise que l'individu consomme après l'avoir dématérialisée, virtualisée C'est une transformation majeure dans la nature de nos perceptions et de nos rapports sociaux. Comme le remarque Rifkin, "dans l'espace physique, les agents économiques transfèrent des biens entre eux; dans l'espace virtuel, chacun négocie l'accès à la substance de son existence quotidienne". Dès lors, rien d'étonnant à ce que le coaching propose à la fois de nous vendre de l'efficacité, de participer à la construction du sens de notre vie et de nous faire vivre des états inédits de nos sentiments et de nos émotions. En impliquant le corps et le mental, le coaching propose des innovations existentielles qui puissent circuler et se vendre comme n'importe quelle marchandise, et ce d'autant plus facilement qu'il trouve, dans le management, la matrice de son opération. Le coaching surgit dans un contexte où chacun conçoit sa liberté comme le droit d'être original tout en restant conforme au monde ambiant, intégré à des réseaux de relations réciproques... »

Mon entraîneur coach du foot, y raconte Djamel, y répète toujours une phrase d'un coach de coachs qu'y l'a lu quelque part: « Le coach doit aider l'athlète à accepter la vie comme elle est, avec son lot de joies et de tristesses, de bonheur et de malheur, de plaisir et de souffrance ». C'est pour ça, y note Fred, qu'le commentateur du foot y dit qu'y faut pas s'poser d'questions avant d'tirer au but, sinon ça rend malheureux. Ben les joueurs français, y doivent être malheureux qu'y dit Afid, parce qu'y tirent pas souvent. Y doivent pas avoir un bon coach!

« Mais ce sentiment d'appartenance, y rajoute m'sieur Salmon, ne va pas sans un certain "formatage des esprits", comme l'expliquait la même année Scott Rosenberg dans le webmagazine Salon : "L'apothéose de l'idéologie du marketing, qui transfère la pensée promotionnelle du niveau de l'entreprise à celui des individus, force les relations les plus intimes à entrer dans un schéma formaté par le monde des affaires." Un développement jugé inévitable par Tom Peters, auteur en 1997 d'un article resté célèbre, "The brand called you" ("La marque qui porte votre nom"), dans lequel il affirmait que nous sommes appelés à devenir les consommateurs de nous-mêmes. "My life, my card" : le slogan de la campagne American Express consiste ainsi à associer l'usage de la carte de crédit aux épisodes mémorables de notre vie, jusqu'à faire de l'utilisation de la carte l'un de ces épisodes mêmes. »

Pour ceux qui l'ont, la carte, y relève Afid, qu'il lui, son père y l'a l'crédit mais y l'a pas la carte.

M'sieur Nicolas-Le Strat y dit qu' « le RMI est un bon révélateur de la manière dont se formule aujourd'hui la question sociale On a beaucoup interrogé le R.M.I. à partir de sa composante "revenu minimum", ce qui nous intéresse ici, c'est sa composante "insertion". Voilà en effet un dispositif ambitieux de traitement de l'exclusion qui ne s'appuie pas sur un travail de catégorisation de ses bénéficiaires potentiels. Ce dispositif retient comme seul critère, le seuil de revenu, pour accorder le bénéfice de la mesure, peu importe alors que celui qui en fait la demande soit un chômeur de longue durée, un travailleur au noir, une personne en difficulté de reconversion professionnelle, un étudiant nouvellement diplômé et en panne d'insertion professionnelle ou une personne rencontrant de graves difficultés psychologiques. La difficulté sociale n'est plus référée à un risque qu'il conviendrait de limiter et dont il faudrait réparer les effets, elle échappe à cette formalisation simple et immédiate pour être pensée comme une réalité complexe où interfèrent à la fois l'expérience singulière des personnes concernées, l'influence de leur milieu de vie et les déterminants socio-économiques qui influent sur leur situation.

Le changement de perspective est sensible; on ne raisonne plus en terme de difficultés, traitées comme conséquence d'un risque social mais en terme de situations de difficulté appréhendées en fonction de la spécificité d'une histoire individuelle. Ce qui motive alors l'intervention de l'État, ce n'est plus la catégorisation d'un risque au sens générique du terme mais la compréhension de certaines situations d'exclusion. Plutôt que d'intervenir en terme de protection, l'Etat doit inventer une technologie politique (des modes opératoires en matière de politique sociale) qui lui permette une gestion fine du social, c'est-à-dire une gestion des modes de spécification des situations de difficulté.

C'est du côté de la logique des projets d'insertion et des contrats d'insertion, donc du côté d'une technologie politique de l'implication, que l'État expérimente ses premières méthodologies d'intervention en gestion des spécificités. Le R.M.I. a offert une porte de sortie aux politiques sociales. La pertinence de ce dispositif réside dans le glissement conceptuel qu'il opère, au lieu de réfléchir les difficultés sociales dans leur généralité et leur identité catégorielle (le chômage, l'échec scolaire, l'accident du travail...), il le fait en fonction des événements qui en déterminent le caractère singulier (la perte d'un emploi, l'obsolescence d'une qualification professionnelle, une fragilité psycho-affective qui suit un décès ou une séparation...). C'est tout le sens qu'il faut accorder à l'introduction de la notion d'insertion dans les dispositifs d'action sociale. La difficulté n'est plus dissoute dans une axiomatique du risque mais elle est désormais masquée par la factualité de l'événement et par la "mise en problème" systématique de l'existence.»



C'est comm' ça qu'les chômeurs y s'ont faits avoir alors qu'y croyaient qu'y z'avaient gagné, y raconte m'sieur Fassin dans « Partage », un journal d'chômeurs justement: « Au cours de l'été précédent, la suppression des "fonds sociaux" de l'UNEDIC, qui servaient de volant financier pour résoudre les problèmes les plus préoccupants des demandeurs d'emploi, avait entraîné une mobilisation sociale sans précédent en ce qu'elle concernait des catégories que l'on avait jusqu'alors considérées incapables de s'organiser. Cette mobilisation avait atteint son point culminant en décembre 1997, avec notamment des dizaines d'occupations d'antennes d'ASSEDIC, et avait bénéficié d'un écho médiatique large et d'une légitimité sociale forte à l'approche des fêtes de Noël. Poussé par la vigueur du mouvement autant que par la vague de sympathie qu'il suscitait, le Premier ministre avait spectaculairement annoncé, le 12 janvier, le déblocage d'une somme symbolique d'un milliard de francs pour répondre, expliquait-il, aux besoins les plus urgents. Mesure exemplaire de ce que Pierre Bourdieu appelle "la charité d'Etat", cette aide obtint la pacification sociale escomptée, la mobilisation amorçant peu après sa décrue et les associations de défense des chômeurs et précaires

prenant même part, ici et là, au dispositif de distribution des secours.(...)

L'obligation de se raconter pour justifier sa position de solliciteur, que l'on peut assimiler à une forme de confession laïque, donne lieu le plus souvent à des récits produits oralement au cours d'entretiens dans le cadre formalisé d'une "évaluation sociale", en vue de l'obtention d'une prestation particulière, ou plus informel d'une "consultation sociale", ayant plutôt pour objectif une orientation vers les dispositifs adaptés. Parfois, elle donne lieu cependant à une production écrite, soit dans une lettre spontanément envoyée à un service social, soit dans un formulaire codifiant plus ou moins précisément les règles de la narration. C'est ce type de matériau qui a été recueilli lors de la mise en place du Fonds d'urgence sociale (FUS) en janvier 1998 par le gouvernement français, à la suite du mouvement dit "des chômeurs et des précaires".

..les textes de justification que présentent les demandeurs du FUS s'inscrivent dans une tradition de la supplique.

La supplique est une forme ancienne et conventionnelle par laquelle un sujet interpelle une autorité lointaine pour en obtenir une faveur ou une grâce. Adressée au roi sous l'Ancien Régime, au patron au XIX^e siècle, elle a toujours pour fonction de construire un rapport individualisé entre des personnes qui sollicitent et une personnalité qui octroie, destinées normalement à ne pas se rencontrer. Elle se présente ainsi comme un appel à une humanisation des rapports de domination qui se traduit par un traitement personnalisé et discrétionnaire du requérant sur la base de la connaissance et de la reconnaissance de sa souffrance. Elle est un régime d'exception par laquelle une configuration concrète et singulière peut être extraite des logiques abstraites et universelles. Les deux significations du concept de sujet - être conscient de soi et être soumis au souverain - se rejoignent ici. La supplique introduit une relation de subjectivation (par la singularisation de son cas, la personne se constitue comme sujet défendant lui-même sa demande face à l'autorité) en même temps que d'assujettissement (en sollicitant la prise en compte de sa situation particulière, la personne se reconnaît comme sujet s'en remettant à la bienveillance de l'autorité).

Dans le cas du FUS, le texte que rédige le demandeur et qu'il adresse au représentant de l'Etat répond à la fois à l'attente de ce dernier pour qui le pauvre doit se constituer comme sujet "responsable" (ainsi que l'explique un membre de la commission d'attribution des aides "À l'encontre de l'habituelle procédure d'enquête sociale, nous avons retenu le principe d'une autonomie des personnes et de leur capacité à exprimer de manière claire leurs besoins"), et à l'imposition d'une nouvelle exigence de devoir "se raconter" pour justifier l'aide financière (susitant au demeurant l'admiration des évaluateurs des demandes dont l'un d'eux se souvient: "Ce qui m'a frappé, c'est la qualité d'expression et de sensibilité.") L'insertion d'un récit dans un formulaire administratif vise ainsi à transformer la relation d'assistance, obligeant le pauvre à présenter la description de son malheur avec, en contre-partie, l'assurance que "l'instruction des dossiers serait très individuelle", selon les mots de l'un des responsables de la DDASS. Pour bénéficier des mille à trois mille francs qui furent finalement octroyés à 72 % des demandeurs, il ne suffisait donc pas de décliner ses ressources, ses charges et ses dettes, dûment attestées par des documents visés par les agents qui reçoivent les dossiers. Il fallait aussi se montrer capable de se dire, d'expliquer sa situation; d'énoncer ses besoins et, au bout du compte, de convaincre cet interlocuteur lointain qu'est l'État (personnifié par une commission d'attribution que présidait le préfet ou, par délégation, le directeur des Affaires sanitaires et sociales du département). Même si, bien souvent, le dossier était tranché sur les seuls arguments objectifs (la directrice de la DDASS estime que, bien qu'il n'y ait pas eu de critères fixés a priori, un "disponible par personne" de mille francs s'est rapidement imposé comme valeur-seuil pour bénéficier de l'aide), il était considéré comme essentiel à la relation d'assistance que le demandeur ait lui-même effectué une "démarche" d'explicitation de son cas. (...) ...l'"exposé de vos difficultés" devient une exposition de soi. Il s'agit bien en effet de s'exposer au double sens: de s'offrir à la vue et de se mettre en danger. (...)

L'invocation de la justice ne trouve guère sa place dans les requêtes, ce qui peut sembler paradoxal, alors que le Fonds d'urgence sociale a été mis en place en réponse à une mobilisation qui avait eu pour thèmes principaux la dénonciation des inégalités et la contestation du montant des minima sociaux avec force manifestations de rue et occupations d'antennes d'ASEDIC; mais cette apparente contradiction confirme simplement le fait que les agents mobilisent des compétences sociales différentes selon qu'ils revendiquent des droits ou sollicitent des aides; en l'occurrence, rédigeant une supplique, ils se plient aux règles du genre. La démonstration du mérite, si elle est en revanche un peu plus fréquente, sert en général d'appoint à une justification qui repose essentiellement sur l'expression de la nécessité ou sur l'appel à la compassion; elle ajoute une tonalité positive à l'exposé du malheur et témoigne de la bonne volonté du demandeur. C'est toutefois le besoin et l'émotion qui animent, pour l'essentiel, les politiques de la pitié.

Si le Fonds d'urgence sociale apparaît avec le recul comme une mesure sans lendemain, il n'en est pas moins significatif: (...) ... il marque le souci des administrateurs du Fonds de développer de nouvelles procédures de gestion de la misère: à la formule traditionnelle de l'enquête sociale, conduite par un tiers, il prétendait substituer une auto-évaluation des besoins, que le demandeur présentait lui-même dans un dossier de sollicitation de l'aide.

À quoi correspond l'attente d'un récit des souffrances dans l'assistance aux pauvres? () En passant des formes élémentaires de la supplique aux configurations complexes dans lesquelles elles s'inscrivent, il apparaît en effet que deux d'entre elles dominent l'espace rhétorique: la nécessité et la compassion. Ce sont elles qui dessinent les contours des politiques d'assistance.

Dans le chapitre consacré à la "question sociale" de son Essai sur la Révolution, Hannah Arendt montre comment la nouveauté radicale des révolutionnaires de 1789, héritiers en cela des philosophes des Lumières - et c'est la filiation entre Rousseau et Robespierre qu'elle met en avant - réside dans la manière dont leur politique a été déterminée par la révélation de l'existence de la pauvreté: "L' Histoire est là pour nous enseigner qu'il n'est pas du tout fatal que le spectacle de la misère inspire la pitié aux hommes ; même durant les longs siècles au cours desquels la religion de merci du christianisme déterminait l'échelle des valeurs morales de la civilisation occidentale, la pitié n'exista qu'en dehors de la vie politique." La "passion de la pitié" qui anime la Révolution française trouve son expression dans la formule de Barère en ouverture de son rapport du 22 floréal an II issu de l'expérience du Comité de mendicité de 1790 et du Comité des secours publics de 1791 : "Les malheureux sont les puissants de la terre." Ainsi prend forme "la première politique de la misère émanant d'un gouvernement représentatif", selon l'expression de Giovanna Procacci. Si l'on appelle politique moderne de la pitié cette prise de conscience de la question sociale, non à partir d'une réflexion abstraite ou d'une analyse statistique des inégalités mais sur la base de la reconnaissance de la réalité concrète et qualitative de la misère – des malheureux qui souffrent -, on peut considérer que les représentations contemporaines de l'exclusion et les mesures publiques d'assistance s'inscrivent bien, au-delà des différences évidentes des contextes historiques, dans une même préoccupation anthropologique.

Cette préoccupation repose, si l'on suit toujours H. Arendt, sur un double impératif moral. La politique de la pitié procède d'abord de l'urgence de la nécessité - la faim en tout premier lieu - de "la pressante sollicitation du processus vital": "La pauvreté est plus que le simple "manque", c'est l'état de besoin constant et de misère aiguë dont l'ignominie particulière réside dans son pouvoir déshumanisant [...] C'est sous l'empire de cette nécessité que la foule se rua pour prêter main-forte, inspira la Révolution française, la lança en avant". Avant d'être historique, la nécessité est biologique.

La politique de la pitié nécessite ensuite l'emprise de la compassion pour se déployer, c'est-à-dire "la capacité de souffrir avec autrui", et l'instauration d'un lien de proximité avec l'être souffrant : pour les révolutionnaires, "la seule force devant et pouvant unir les différentes classes de la société en une seule nation était la compassion de ceux qui ne souffrent pas pour les malheureux, des classes supérieures pour les classes inférieures". La compassion est ce qui donne à la pitié son pouvoir d'émotion.

Nécessité et compassion constituent donc les deux composantes morales essentielles de la politique moderne de la pitié et, par conséquent, des logiques de l'assistance. On ne s'étonnera donc pas qu'elles soient les deux figures dominantes des suppliques adressées dans le cadre du FUS aux pouvoirs publics.



(...) Toute assistance suppose que l'on expose ses difficultés et ses motivations. Habités des demandes de secours, les pauvres l'ont appris depuis longtemps et, pour eux, il n'y a rien là de très nouveau. Au fond, ils savent que l'aide qu'ils sollicitent appelle toujours une contrepartie. Le Comité de mendicité révolutionnaire leur demandait du travail en échange de l'assistance ; le FUS, incapable de leur promettre des emplois, se contente d'attendre d'eux un argumentaire sur leurs conditions d'existence et, si possible, sur leur projet de vie. Au droit au travail s'est substituée l'injonction d'autonomie. L'effort pour rendre compte de sa situation dans un texte que l'on présente comme remplaçant l'enquête sociale jugée trop inquisitoriale atteste la bonne volonté du sujet sommé de se raconter. Le zèle manifesté par certains dans la rédaction de leur supplique, loin d'avoir mis les dispensateurs de l'aide publique dans l'embarras d'une indiscretion au demeurant souvent inutile puisque le montant du "disponible par personne" servait dans la majorité des cas de critère nécessaire et suffisant, les a confortés dans leur conviction que les pauvres pouvaient, et donc devaient exprimer eux-mêmes leur demande. Les récits ont fait l'admiration et suscité l'apitoiement des membres de la commission d'attribution, ils sont devenus un élément essentiel de l'interaction entre le pouvoir et son public. (...)

On peut en effet, sans cynisme, concevoir ces textes courts comme des exercices de style, au sens où l'entendait Raymond Queneau, c'est-à-dire des variations expressives sur le thème obligé de la pauvreté. La contrainte n'est ici cependant pas de nature littéraire, elle est d'ordre moral. (Il s'agit) d'une rhétorique de la misère où le solliciteur s'efforce de se conformer aux normes supposées de l'administration. Telle est en effet la difficulté singulière de cet exercice de style : le demandeur du FUS ne connaît pas les critères d'attribution et ne peut donc qu'imaginer ce qu'ils sont. Le voile d'ignorance, dont parle John Rawls, c'est du côté des usagers qu'il se situe: "ils ne savent pas comment

les diverses alternatives affecteront leur propre cas et ils doivent évaluer des principes sur la seule base de considérations générales." En formulant sa requête, le demandeur ne peut donc que se projeter, plus ou moins consciemment, plus ou moins naïvement, dans le monde moral présumé des agents de l'État, dont on sait combien il se trouve activement mobilisé dans les procédures d'attribution d'argent public. Ce jeu de miroir, dans lequel le demandeur écrit ce qu'il pense avoir le plus de chances de "marcher", aussi bien en termes de contenu argumentatif que dans les modalités expressives elles-mêmes, se complique d'ailleurs encore dans certains cas lorsque, ne sachant pas écrire ou estimant ne pas le faire suffisamment bien, il fait appel à un intermédiaire: assistante sociale, membre d'association de chômeurs, agent administratif dans le lieu même de réception des dossiers. Ces écrivains publics vont alors se faire médiateurs et tenter à leur tour de formuler la sollicitation dans la rhétorique qui leur semble la plus efficace. Ainsi se dessinent des stratégies narratives, souvent rudimentaires, parfois élaborées, dont le degré de conscience, voire de calcul, n'est certes pas évaluable, mais dont la négation équivaldrait à ne pas reconnaître aux pauvres la capacité de s'adapter aux logiques contraignantes de l'aide sociale, voire de les détourner. Capacité qui fait partie de cette "identité positive" de l'assisté par laquelle une emprise minimale sur le monde social et sur l'histoire individuelle redevient possible. (...) (Car), l'épreuve du FUS n'est que l'une des nombreuses épreuves du parcours de l'assisté: les consultations auprès des travailleurs sociaux municipaux ou de circonscription pour les demandes de secours, la constitution du dossier d'aide sociale légale pour l'obtention des minima sociaux, le passage par les associations humanitaires, les boutiques solidarité, les hôpitaux ou les dispensaires sont autant d'occasions de raconter leur histoire et d'exposer leur souffrance. (...)

Selon la position que l'individu occupe dans le monde social, l'injonction d'être indépendant et autonome ne saurait avoir la même signification, impliquant d'un côté les potentialités d'une réalisation de soi et de l'autre les contraintes de la construction d'une identité imposée. Cette inégalité se manifeste avec une force particulière dans les dispositifs par lesquels l'État social développe, à l'égard des pauvres, le double registre politique des droits du citoyen et des obligations de l'assisté, pour reprendre la distinction établie par Georg Simmel. De ceux qui prétendent recevoir une aide sociale au titre de la solidarité nationale, on attend en effet qu'ils donnent en échange une contribution à la hauteur de leurs moyens et désormais, plus que leur force de travail devenue vaine avec le chômage structurel, c'est la matière de leur existence qu'ils sont sommés d'apporter: dans les missions locales d'insertion comme dans les commissions d'attribution de logement, le solliciteur doit se raconter non seulement pour justifier ce qu'il demande, mais plus encore pour manifester sa bonne volonté. Comme le remarque Robert Castel: "Qui ne peut payer autrement doit continuellement payer de sa personne, et c'est un exercice épuisant. Ce mécanisme se voit bien dans les procédures de contractualisation du RMI: le demandeur n'a rien à apporter que le récit de sa vie avec ses échecs et ses manques, et on scrute ce pauvre matériau pour dégager une perspective de réhabilitation afin de "construire un projet", de définir un "contrat d'insertion". Les fragments d'une biographie brisée constituent la seule monnaie d'échange pour accéder à un droit. »

Mêm' pour faire un'sortie avec l'CLSH, y demandent aux enfants d'écrire un projet, y s'plaint Afid qu'y l'fait à sa p'tit sœur.

« Mais tel est bien le message, y précise m'sieur Fassin: l'aide ne doit être, compte tenu des moyens du ménage, qu'une contribution à l'effort que ce dernier se doit de fournir. »

(... à suivre)

P'tit Nico